

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, des représentants de *France TV Slash* : M. Alexandre Dureux, directeur délégué des programmes en charge des contenus jeune public sur France Télévisions, Mme Tiphaine de Ragueneil, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions, M. Paul Joalland, responsable de *France TV Slash*, Mme Alexandra Da Silva, *social media manager* de *France TV Slash*, Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming *Okoo/Slash* des antennes de France télévisions, et de Mme Diane Saint - Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur *France TV Slash* et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis*..... 2
- Présences en réunion 19

Jeudi
12 février 2026
Séance de 17 heures

Compte rendu n° 36

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à dix-sept heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous voici réunis pour la dernière audition de cette journée, et de cette semaine, qui va nous permettre d'entendre les représentants de France TV Slash. Nous avions prévu de vous entendre plus tôt mais, tous les participants souhaités n'ayant pas été convoqués à l'époque, nous avons préféré remettre cette audition à aujourd'hui. Je vous remercie d'être là à la suite de ce report et à cause également des changements de date et d'horaire intervenus pas plus tard que vendredi dernier...

Pour ceux qui ne connaîtraient pas France TV Slash, je rappellerai qu'il s'agit d'une plate-forme numérique destinée aux jeunes adultes, entièrement digitale, qui a été lancée en 2018. La marque « France TV Slash » concerne notamment entre huit et dix séries par an, financées chacune, en moyenne, à hauteur de 1,5 million d'euros. Elles s'adressent principalement aux 18-30 ans et sont sociétales, c'est-à-dire qu'elles parlent du rapport à la vie des jeunes, de leurs angoisses, de leurs relations, de leurs identités... Comme Christophe Tardieu a pu nous l'indiquer lors de l'audition de Mme Ernotte par notre commission, le coût de Slash a été évalué à environ 17 millions d'euros par an.

Je vais tout de suite vous présenter avant que nous puissions échanger. Monsieur Alexandre Dureux, vous avez commencé votre carrière chez Médiamétrie avant de devenir responsable marketing antenne pour la chaîne TMC de 2009 à 2010. Vous avez rejoint le groupe France Télévisions en 2016, où vous avez été notamment responsable de l'harmonisation des programmations de chaîne, puis directeur adjoint auprès du directeur général délégué. Depuis 2024, vous êtes directeur délégué des programmes en charge des contenus jeunes publics.

Madame Tiphaine de Ragueneil, vous êtes directrice des publics et de la stratégie éditoriale.

Monsieur Paul Joalland, vous êtes l'actuel responsable de France TV Slash. Après avoir occupé plusieurs postes dans le domaine des médias numériques, notamment celui de *social media manager* junior pour le groupe Canal+, vous avez été *content manager* avant de prendre la direction de France TV Slash.

Madame Alexandra Da Silva, vous êtes *social media manager*.

Mme Amandine Roussel, vous êtes depuis 2023 la directrice de la plateforme digitale et du streaming france.tv/slash.

Enfin, madame Diane Saint-Réquier, nous vous accueillons en tant qu'ancienne chargée d'émissions sur France TV Slash. Vous n'occupez plus ces fonctions depuis plus de quatre ans, mais vous êtes la créatrice du site *Sexy Soucis*, où vous répondez aux questions des internautes sur la sexualité, les identités et la santé sexuelle.

Avant de vous laisser la parole, je vais vous demander de déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la

vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous inviter, chacune et chacun à tour de rôle, à lever la main droite et à dire : « Je le jure. »

(M. Alexandre Dureux, Mme Tiphaine de Raguenel, M. Paul Joalland, Mme Alexandra Da Silva, Mme Amandine Roussel et Mme Diane Saint-Réquier prêtent serment.)

Je précise pour ma part que je suis membre du conseil d'administration de France Médias Monde depuis le mois d'octobre 2024 et que j'ai été co-rapporteur de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

Mme Tiphaine de Raguenel, directrice de la stratégie éditoriale de France Télévisions. Nous vous remercions pour l'occasion qui nous est donnée, à travers cette audition, d'éclairer le rôle, le sens et la légitimité de l'offre de France Télévisions à l'adresse des jeunes adultes : un média social destiné aux 18-30 ans. C'est en effet la génération la plus impactée par la révolution numérique et, surtout, celle qui façonnera l'avenir de nos modèles sociaux, économiques et culturels.

Slash n'est pas une déclinaison numérique de nos antennes linéaires. C'est un média social à part entière qui s'adresse à un public jeune et obéit à des codes, des usages et une tonalité qui lui sont propres. Son lancement s'inscrit pleinement dans la stratégie de France Télévisions visant à renforcer son lien avec les jeunes publics.

Les 18-30 ans représentent près de 9,5 millions de citoyens français. Leur consommation audiovisuelle est majoritairement non linéaire, individualisée, mobile et dominée par les plateformes vidéo internationales et les réseaux sociaux. Ils consomment en moyenne 3 heures et 37 minutes de vidéos par jour, dont plus de 2 heures sur internet, principalement sur YouTube. Ces vidéos sont majoritairement consommées sur des téléphones portables. Les formats très courts, verticaux et conversationnels progressent fortement et transforment le rapport au contenu, au temps, à l'information et à la narration.

Dans ce contexte de transformation profonde des usages et d'un environnement concurrentiel, créer et maintenir le lien avec cette génération représente un enjeu primordial, je dirais même existentiel, pour France Télévisions. Les jeunes adultes désertent en effet massivement la télévision linéaire : chez les 18-30 ans, celle-ci ne représente plus que 18 % de leur consommation vidéo, contre 65 % pour l'ensemble de la population. C'est le sens de la stratégie engagée depuis une dizaine d'années par notre groupe : renforcer l'offre numérique à destination des jeunes, renouveler les écritures et investir les plateformes où ces publics consomment massivement les contenus, tout en maintenant des ponts avec les antennes linéaires.

En 2023, France Télévisions touche chaque semaine 71 % des 15-24 ans, soit 5,3 millions d'entre eux. Cette couverture a progressé de 50 % depuis 2019. France Télévisions propose des programmes fédérateurs capables de rassembler largement, y compris les jeunes publics. C'est une mission essentielle du service public dans une société fragmentée : créer des références communes, valoriser la création française et les liens entre les générations avec des programmes qui se regardent en famille ou entre amis. Notre capacité à fédérer les jeunes publics se mesure concrètement à travers nos résultats d'audience. En 2024 et 2025, plusieurs grands rendez-vous diffusés sur les antennes de France Télévisions figurent parmi les programmes les plus regardés par les 15-24 ans. C'est notamment le cas des grands événements

sportifs, mais aussi de rendez-vous culturels et populaires qui jouent un rôle comparable. Enfin, les grands moments de la vie démocratique figurent également parmi les programmes les plus regardés par les moins de 25 ans. En 2025, France Télévisions a également ouvert ses antennes aux créateurs de contenu. Le succès du GP Explorer, initié par Squeezie, le premier créateur français de contenu sur YouTube, a rencontré un énorme succès sur nos antennes : 6,7 millions de spectateurs touchés, 39,5 % de part d'audience sur les 15-34 ans et 23 millions de vidéos vues sur les réseaux sociaux.

Parce que cette génération a aussi ses propres attentes, nous avons la conviction qu'il fallait concevoir pour elle une offre dédiée, volontairement conversationnelle et sociale, inscrite dans son quotidien, destinée à engager le dialogue et à créer un lien fort et durable avec France Télévisions. C'est pour toutes ces raisons que nous avons lancé Slash en 2018. Ce choix s'inscrit dans une évolution partagée par l'ensemble des grands services publics audiovisuels européens. En Allemagne, les groupes ARD et ZDF ont lancé dès 2016 l'offre numérique Funk, destinée aux 14-29 ans. Au Royaume-Uni, la BBC a fait un choix similaire avec BBC Three. En Belgique francophone, la RTBF a développé Tarmac.

Slash répond pour nous à un objectif clair et indispensable : proposer aux 18-30 ans des contenus gratuits, accessibles sur les plateformes qu'ils utilisent, en écho à leurs passions et à leur quotidien, sans renoncer aux exigences du service public. Notre stratégie éditoriale s'appuie sur des dispositifs d'études réguliers et spécifiques auprès de ces publics, avec pour préoccupation constante de rester toujours connectés à leurs besoins, leurs attentes et leurs centres d'intérêt. Nous avons ainsi mis en place un observatoire des jeunes publics au sein de la direction de la stratégie éditoriale.

Slash n'est pas qu'une chaîne de télévision traditionnelle. C'est un média social et aussi un label éditorial qui recommande des programmes de France Télévisions dans tous les genres. C'est également une porte d'entrée vers France Télévisions pour de nouveaux talents et de nouvelles voix.

Slash adopte une posture qui lui permet de toucher son public et de converser avec lui. Il s'agit de co-construire plutôt que de contrôler, de s'intégrer plutôt que d'interrompre. Les contenus de Slash sont diffusés sur YouTube, Instagram, TikTok, Twitch, Snapchat et, bien sûr, sur la plateforme de France Télévisions. La logique est avant tout conversationnelle : dialoguer avec une communauté, écouter, répondre, expliquer.

La ligne éditoriale s'inscrit rigoureusement dans le cadre des obligations du service public. Le cahier des charges de France Télévisions prévoit en effet, à son article 37, que nos antennes se doivent de « représenter la société française dans toute sa diversité, de contribuer à la lutte contre les discriminations au service d'une culture et d'un civisme partagés ». L'article 13, relatif aux programmes pour la jeunesse, exige de France Télévisions qu'elle accompagne les jeunes Français dans leur développement et rappelle à nouveau la nécessité de rendre plus visibles les luttes contre les discriminations auprès des plus jeunes. Ainsi, conformément à son cahier des charges, les programmes de Slash contribuent à la lutte contre les discriminations et à la promotion de valeurs d'intégration et de civisme.

Enfin, Slash est soumis exactement aux mêmes règles que l'ensemble des antennes de France Télévisions : une responsabilité éditoriale pleine et entière, un processus collégial de choix des programmes et de validation des publications, une vigilance sur les incarnations et les formats, une obligation d'impartialité et de pluralisme. Traiter des sujets de société, donner la parole à des jeunes, refléter des réalités contemporaines est une nécessité. C'est remplir la

mission du service public, celle qui consiste à traiter tous les sujets, y compris les sujets sensibles, avec rigueur, diversité des points de vue et honnêteté intellectuelle.

Sept ans après son lancement, Slash a trouvé sa place auprès des jeunes adultes : 4,9 millions d'abonnements sur les réseaux sociaux et YouTube, nombre qui a plus que doublé depuis 2019 ; 46 millions de vidéos vues chaque mois, audience également en forte progression ; une notoriété de près de 40 % auprès des 15-30 ans ; un niveau d'appréciation comparable à celui des autres médias numériques de référence. L'utilité de Slash se mesure également à travers des programmes identifiés. En matière de fiction, plusieurs créations originales ont rencontré un succès massif auprès des moins de 30 ans. Les documentaires proposés par Slash illustrent également la capacité du service public à traiter des sujets sociaux et économiques contemporains dans des formats accessibles aux jeunes publics. Enfin, Slash a investi des territoires culturels émergents, dans le domaine de la musique et de l'e-sport notamment. Ces résultats illustrent la capacité de Slash à remplir une mission claire : faire exister le service public dans les usages quotidiens des jeunes adultes, sur des formats et des plateformes où les médias traditionnels sont structurellement moins présents.

Slash est une réponse assumée, encadrée et pleinement cohérente de France Télévisions aux transformations profondes des usages audiovisuels et aux attentes spécifiques des jeunes adultes. Elle traduit une conviction simple : le service public ne peut remplir sa mission d'universalité qu'à la condition d'être présent là où se forment aujourd'hui les pratiques, les imaginaires et les débats des nouvelles générations. En investissant les plateformes numériques avec des contenus exigeants, gratuits et responsables, France Télévisions remplit sa mission de garantir à toutes les générations un accès à une offre audiovisuelle de qualité, un environnement sécurisé, quels que soient les usages et les écrans. Les milliers de témoignages reçus depuis son lancement par des utilisateurs font notre fierté, parce qu'ils montrent l'utilité de notre travail.

Mme Diane Saint-Réquier, ancienne animatrice de l'émission *Sexy Soucis* sur France TV Slash et actuelle animatrice du site et du blog *Sexy Soucis*. Je travaille dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé, notamment sexuelle, depuis seize ans maintenant. J'ai commencé au sein de l'équipe prévention de Solidarité Sida, puis je suis passée par le Centre régional d'information et de prévention contre le sida et pour la santé des jeunes (Crips) d'Île-de-France, par l'association Aides ou encore par la Croix-Rouge. J'ai rencontré plusieurs dizaines de milliers de jeunes, que ce soit en milieu scolaire, festif, en foyer de jeunes travailleurs, ou encore en milieu carcéral.

L'expertise que j'ai pu développer dans ce cadre, combinée à ma formation initiale de journaliste, m'ont poussée en 2014 à lancer *Sexy Soucis*, site où je proposais de répondre de manière fiable, anonyme et gratuite aux questions des internautes sur les sexualités, la santé et les identités. En quelques années, j'y ai publié plus de 600 réponses. En 2017, j'ai été approchée par les équipes de France TV Slash pour adapter les réponses de mon site sous la forme de courtes vidéos d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, destinées à être diffusées sur les réseaux sociaux de la chaîne. Pendant cinq saisons, nous avons proposé une vidéo par semaine, avec des thèmes aussi variés que la contraception, le consentement, l'hygiène intime ou le dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST).

J'ai pu constater l'impact positif de ces vidéos, qui touchaient régulièrement plusieurs millions de jeunes, à travers leurs retours et témoignages spontanés, mais aussi à travers la reconnaissance des professionnels de l'éducation qui continuent, aujourd'hui encore, de les utiliser comme support pédagogique auprès de leur public. Depuis plusieurs années, j'interviens

au sein de l'éducation nationale, de missions locales et de structures accueillant des mineurs isolés ou sous-main de justice. Je forme également des professionnels de l'éducation et du médico-social sur les enjeux actuels de la lutte contre le VIH, les IST et les hépatites virales, sur la prévention et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles, ou encore sur la conception de contenus pédagogiques adaptés à la publicité.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe d'une commission d'enquête est de chercher à identifier les dysfonctionnements et les manquements ; c'est son rôle. C'est pourquoi, dans les différentes auditions, nous nous attachons souvent à des faits qui nous apparaissent, à tout le moins, poser question ou avoir dysfonctionné.

Au mois de décembre dernier, vous avez retiré de France TV Slash une vidéo dans laquelle une certaine Madame Vanessa faisait la promotion de la mise en ligne de contenus plus ou moins érotiques, comblant le cas échéant certains fantasmes exprimés par ses spectateurs, et précisant que son public peut aller « du gars de 18 ans au père de famille de 55 ans ». Comment avez-vous pu diffuser cet épisode sans que personne dans l'équipe ne s'en émeuve ? Comment expliquer que, sur une chaîne ou une plateforme du service public, une jeune femme fasse la promotion d'un site érotique pour lequel elle gagne, selon les informations que nous avons obtenues, environ 20 000 euros par mois ?

M. Alexandre Dureux. Cette vidéo s'inscrivait dans le cadre d'un format qui s'appelle « On parle français ». Certains sujets sont omniprésents dans les discussions, sur les réseaux sociaux et dans les usages des jeunes adultes, mais ils restent rarement abordés frontalement. L'idée du format est donc très simple et directe : créer un espace où l'on pose sans détour des questions que beaucoup se posent mais que très peu osent formuler. Il s'agit de parler honnêtement, sans langue de bois. Nous avons réalisé un premier épisode sur le monde du mannequinat, où un jeune mannequin parlait de son quotidien dans cet univers parfois violent : propositions de rapports sexuels, propositions de stupéfiants, comportements inappropriés, gestion de revenus aléatoires.

C'est dans ce contexte que nous voulions nous intéresser à la question des travailleuses du sexe, et notamment à l'univers d'OnlyFans. Notre intention initiale était d'aller voir concrètement ce que recouvre ce monde, sans fantasme ni jugement, en donnant la parole à une créatrice pour qu'elle raconte son quotidien, les demandes qu'elle reçoit, les accusations de prostitution déguisée, ses revenus et le regard social porté sur son activité. Nous souhaitions décrypter un fait de société et mettre en lumière les dérives potentielles et les risques qu'il peut représenter pour les jeunes adultes, en particulier les femmes.

Cependant, en laissant une place peut-être trop importante au récit personnel, sans ajouter suffisamment de mise en perspective, de contextualisation, voire de contradictoire, nous sommes restés à la surface de ce que nous souhaitions aborder. Grâce aux retours de la communauté, nous avons pris conscience, après publication, que le traitement de ce sujet ne correspondait pas à nos attentes et n'était pas suffisamment explicite. En responsabilité, nous avons donc pris la décision de retirer très rapidement cette vidéo. Ce geste démontre notre vigilance et notre engagement à corriger toute ambiguïté dès qu'elle est identifiée. Nous assumons pleinement cette responsabilité, car notre objectif est de traiter les sujets de société avec rigueur et esprit critique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Considérez-vous que le contenu n'avait pas sa place sur votre plateforme et qu'un manquement est intervenu dans la chaîne de vérification

des contenus éditoriaux ? Ou bien est-ce un contenu que vous assumez mais que vous avez retiré au regard de la polémique ?

M. Alexandre Dureux. Ce contenu a été validé par les équipes éditoriales qui valident systématiquement toutes les publications issues d'une production exécutive fabriquant des contenus natifs. Il a été validé par une personne d'une équipe, en collaboration avec une personne de la direction des magazines. Nous devons trouver un équilibre dans le traitement de sujets extrêmement importants qui concernent les jeunes adultes et, parfois, nous nous rendons compte après publication, via les retours des utilisateurs, que notre intention peut se prêter à une mauvaise interprétation.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment Madame Vanessa arrive-t-elle comme partenaire de Slash ?

M. Alexandre Dureux. Il s'agissait du témoignage d'une créatrice de contenu pour adultes, qui pose un certain nombre de questions. Il n'était nullement dans l'intention de France Télévisions et de Slash de faire la promotion d'une créatrice de contenu, quelle qu'elle soit. L'objectif était de revenir sur des usages massifs liés à OnlyFans. Nous souhaitions donner la parole à une créatrice de contenu qui intervient sur ce type de plateforme, afin d'éclairer le public qui regarde Slash, dans une démarche de décryptage, mais également de prévention. Quand on est créateur ou créatrice de contenu pour adultes, on peut être amené à recevoir des demandes particulières, ce qui comporte des risques. Nous voulions éclairer les jeunes adultes sur les usages et les risques éventuels liés à ces plateformes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Admettez que cela peut s'apparenter à de la promotion !

Mme Tiphaine de Ragueneil. En année pleine, l'activité de Slash représente près de 5 000 publications. Sur ce post, nous avons validé le principe d'un témoignage face caméra d'une créatrice de contenu pour OnlyFans. Il a été validé par l'éditorial, nous l'avons publié mais, après publication et vérification, nous avons décidé de le retirer du site. Il est resté exactement 42 minutes en ligne et a été retiré avant 9 heures du matin.

Slash agit dans le strict respect du cahier des charges du service public audiovisuel et, sur l'année 2025, seule cette publication nous a été remontée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe d'une commission d'enquête est de revenir sur des contenus polémiques, pour examiner ce qui dysfonctionne. Ici, un problème de validation se pose, en tout cas de chaîne de responsabilité. La vidéo ne comporte aucune alerte sur le fait de se sexualiser, aucune mise en garde sur les violences faites aux femmes. Ce n'est pas un reportage. On laisse parler pendant 2 minutes 30 une femme qui gagne 20 000 à 30 000 euros par mois en sexualisant son corps. Il n'y a pas de contradictoire, pas de mise en perspective. Que ce soit un phénomène de société, très bien, mais ce n'est pas un reportage comme on pourrait en voir au journal télévisé. Il n'y a pas d'explication de ce phénomène de société.

M. Alexandre Dureux. Il s'agit d'un témoignage et non d'un reportage. Slash est un média généraliste, pas une offre d'information.

Après la dépublication de ce contenu, nous avons pris certaines mesures. Nous avons renforcé nos processus de validation des productions, de vérification et de publication, avec un

nouveau processus entre la direction des programmes et la direction des antennes, pour ne plus nous retrouver dans la situation où un contenu imparfait de cette nature puisse être diffusé.

Certains éléments de contexte étaient toutefois ajoutés, notamment le texte d'accompagnement de la vidéo, qui donne des éléments d'explication et de contextualisation. Des éléments de mise en perspective étaient fournis, mais je suis bien d'accord avec vous : ils n'étaient pas suffisants.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vidéo commence par : « J'ai eu un client qui m'a demandé de faire mes besoins sur sa cravate. » Cela m'aurait rassuré que vous m'expliquiez qu'il y avait eu un manquement dans la chaîne de responsabilité. Le fait que ce contenu a été validé me choque au plus haut point. Pouvez-vous nous assurer qu'il ne passerait plus ?

M. Alexandre Dureux. Il ne passerait plus.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De nombreux contenus de Slash m'ont choqué. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons voulu vous auditionner, car il s'agit d'une plateforme mise à disposition des mineurs, un communiqué de presse de France Télévisions expliquant en effet que Slash a vocation à s'adresser aux 15-35 ans.

J'ai été assez interpellé par un bandeau qui, le 18 juillet 2019, exhortait à cesser de dire « bonjour Madame » pour éviter de « mégenrer » les personnes par inadvertance. Au préalable de chacune de mes questions, comment dois-je vous appeler ? Plus largement, que pouvez-vous nous dire sur cet appel à ne pas « mégenrer » les personnes ?

M. Alexandre Dureux. La lutte contre les discriminations est l'une des missions du service public, comme l'indique l'article 37 du cahier des charges, ainsi que la lutte contre toutes les exclusions. Nous abordons les sujets liés aux discriminations avec la plus grande vigilance afin de les traiter de la manière la plus juste et la plus respectueuse, que ce soit sur le fondement de l'origine, du sexe, de l'apparence physique, de l'état de santé, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de l'identité de genre. Nous remplissons notre mission en suivant la loi de 2008, selon laquelle aucune personne ne doit être traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'a été ou ne l'aurait été dans une situation comparable.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais au vu de la journée d'initiative parlementaire qui se déroule en même temps, il se peut que nous soyons amenés à suspendre la séance...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ne faudrait-il pas suspendre l'audition pour que l'ensemble des députés puisse y assister ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si nous serons capables de vous convoquer de nouveau. Soit nous continuons durant 45 minutes, soit nous suspendons. Cette audition est importante et nous avons beaucoup de questions, mais je ne peux pas garantir que nous puissions vous reconvoquer.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais vraiment que nous puissions avoir une audition pleine et entière, mais ce qui se passe en hémicycle ne nous le permettra pas...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je suspends la séance pour faire le point avec les services de l'Assemblée.

La séance est suspendue.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Reprenons pendant 45 minutes. Je vous présente très sincèrement mes excuses mais cette audition va devoir être tronquée.

M. Alexandre Dureux. Nous traitons un grand nombre de sujets liés aux discriminations et nous avons pour habitude de mettre en avant des éléments chiffrés qui reprennent des études sérieuses. Un premier exemple, datant du mois de décembre, reprenait les projections de l'ONU selon lesquelles il faudrait attendre 300 ans pour atteindre l'égalité juridique complète entre les femmes et les hommes à travers le monde. En décembre dernier, nous sommes aussi revenus sur l'étude de l'Observatoire international du travail (OIT) qui montre que les 18-24 ans ont deux fois plus de risques de subir des discriminations que les 45-64 ans lors d'une recherche d'emploi. Les publications sur les réseaux de Slash concernant la lutte contre les discriminations sont un moyen pour nous de remplir notre mission liée à l'article 37 de notre cahier des charges. Cela s'inscrit bien évidemment dans une offre beaucoup plus large proposée par Slash et par France Télévisions.

Pour revenir sur la vidéo dont vous parlez, une personne partageait son quotidien, le fait d'être appelée tantôt « Madame », tantôt « Monsieur », situation qui la mettait dans une grande pénibilité et qui avait un impact sur sa santé mentale. C'était un témoignage comme nous en proposons de nombreux sur Slash : un témoignage sincère et honnête, sans aucune invitation de la part de Slash à changer les comportements de nos concitoyens.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2022, une association nommée « Touche pas à ma redevance » a pris le temps d'analyser les 3 000 publications de Slash qui existaient à l'époque sur les réseaux sociaux. Elle en a signalé 500 qui posaient problème : la promotion d'un livre de Rokhaya Diallo, des appels aux dons pour le Comité de justice pour Adama, des injonctions à ne pas dire « bonjour Madame » pour ne pas mégenrer les personnes, un certain nombre de sujets sur les transitions de genre, un top 3 des sextoys qui existent ou encore la promotion des vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes. Une vidéo incitait même les mineurs à consommer des contenus pornographiques transsexuels.

Ces contenus ont-ils vocation à s'adresser aux mineurs ? Un communiqué de presse indiquait en effet que Slash a vocation à s'adresser aux publics à partir de 15 ans. En quoi les contenus que je vous ai cités sont-ils compatibles et souhaitables surtout pour le service public vis-à-vis des publics mineurs ?

Mme Amandine Roussel, directrice de la plateforme digitale et streaming Okoo/Slash des antennes de France Télévisions. Slash est à destination des 18-30 ans. Il n'a donc pas vocation à s'adresser aux mineurs, mais à la cible des jeunes adultes.

En 2022, « Touche pas à ma redevance » dénonçait non pas 500, mais 100 posts, qui avaient été publiés entre 2018 et 2021 et que ce collectif considérait comme militants et orientés.

Slash a été créé en 2018, dans le cadre d'une stratégie de France Télévisions visant à développer une offre de service public pour les jeunes adultes, faite par les jeunes adultes. Cette offre était disponible exclusivement sur les réseaux sociaux. En 2022, Slash est encore un jeune média, opéré dès son origine par une équipe dédiée, avec une forte volonté d'expérimentation éditoriale et de renouvellement des écritures. Nous sommes alors deux ans après le lancement de Slash et la pandémie de covid a imposé à nos équipes le confinement et le télétravail à 100 %.

Sur 3 000 posts par an, soit 12 000 sur la période, ce collectif parle de 100 posts problématiques, parmi lesquels notre comité de déontologie en a identifié 11 qui pouvaient réellement poser question. Ces derniers ont depuis été modifiés ou dépubliés en 2022 par l'équipe alors en fonction. Les responsables éditoriaux reconnaissent à l'époque qu'une erreur avait été commise, mais qu'elle avait été reconnue et corrigée. Ces 11 posts sur 12 000 publiés sur la période en question représentent 0,09 % d'erreur. L'erreur zéro n'existe pas, même si nous essayons le plus possible de nous en rapprocher.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci de nous répondre rapidement. Un article du *Parisien* il y a quelques jours rapportait que des consignes étaient données aux salariés de France Télévisions venant devant la commission d'enquête de donner des réponses « longues, techniques, chiantes et édifiantes ». J'ai comme l'impression que vous êtes peut-être passés par cette formation.

Je vois sur le site de France Télévisions que Slash s'adresse aux 15-35 ans. Le confirmez-vous ?

M. Alexandre Dureux. L'offre de France TV Slash s'adresse aujourd'hui aux 18-30 ans. J'ai personnellement pris mes fonctions début 2024 et, dès ce moment, l'offre s'adressait d'ores et déjà à cette tranche d'âge. Si une erreur ou une communication plus ancienne subsiste sur le site de France Télévisions, l'offre s'adresse aujourd'hui aux 18-30 ans, aux jeunes adultes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 9 juin 2020, Slash a relayé, et cela a été repris par un article de *Télérama* du 17 février 2022, une vente de photos dont les bénéfices ont été reversés au comité Justice pour Adama Traoré, associé à la militante Assa Traoré. Cette publication a encouragé les jeunes à contribuer financièrement à une cagnotte, alors même que les policiers impliqués dans l'affaire Adama Traoré ont été blanchis cette semaine par la justice, avec un non-lieu confirmé hier par la Cour de cassation.

Lorsque nous avons auditionné devant cette commission d'enquête le secrétaire général de France Télévisions, je lui ai posé exactement la même question. Il a d'abord nié, alors qu'il était sous serment, que vous ayez, avec Slash, repartagé un appel à contribuer à la cagnotte Justice pour Adama. Je lui ai montré la preuve en fin d'audition et il a convenu que vous l'aviez fait. Avez-vous vraiment l'impression que cela contribue au respect de la neutralité de l'audiovisuel public et au type de contenu qu'il faut montrer, notamment aux jeunes publics ?

Mme Amandine Roussel. Je suis en fonction depuis l'été 2023, je vais donc vous parler de posts pour lesquels je n'étais pas en exercice mais sur lesquels nous avons fait un travail d'exploration.

Sur les deux qui concernaient l'affaire Adama Traoré en juin 2020, l'un était une présentation artistique d'une série de sept portraits de jeunes Français, réalisés par un photographe dans le cadre d'un projet intitulé « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ». Il se faisait l'écho d'une exposition dont toutes les recettes des ventes revenaient à une association, en l'occurrence le comité Justice pour Adama Traoré. En aucun cas un appel aux dons n'y figurait.

L'autre était une rétrospective de l'affaire Adama Traoré, qui était alors en cours. Tous les médias, dont le journal de 20 heures de France 2 et celui de TF1, s'en faisaient alors l'écho.

Toutefois, en 2022, ce post a finalement été supprimé car il parlait d'une affaire judiciaire en cours.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai trouvé l'un de vos posts du 1^{er} juin 2020 sur la légalisation du cannabis ; vous avez présenté cette légalisation comme pertinente, notamment pour la relance de l'économie. Plus récemment, vous avez fait la promotion sur votre compte des vertus thérapeutiques des champignons hallucinogènes, interdits en France. Comment expliquez-vous que votre réseau, qui a vocation à s'adresser aussi aux mineurs, justifie une forme de contenu qui appelle à la légalisation de drogues aujourd'hui interdites ? Est-ce le bon exemple que le service public doit montrer aux jeunes, à l'heure où nombre d'entre eux sont victimes de la drogue, n'arrivent pas à s'en sortir, et que cela peut provoquer des préjudices irréparables sur leur santé ?

M. Alexandre Dureux. Nous avons essayé de travailler sur un certain nombre d'anciens posts qui datent de la période sur laquelle vous nous interrogez. Sur celui-ci, malheureusement, nous n'avons pas d'éléments d'explication. Nous ne sommes donc pas en capacité de vous répondre immédiatement, mais nous vous répondrons par écrit.

En revanche, je peux vous dire que Slash est très fortement engagé sur des dimensions de prévention. Cela s'inscrit également dans une offre plus large de France Télévisions. Une grande série documentaire sur le cannabis, proposée il y a un an et demi, a également fait l'objet de plusieurs numéros sur Slash et d'un *prime time* sur France 5, traitant le sujet sous quasiment tous ses aspects.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que vous n'avez jamais relayé de cagnottes ou d'appels aux dons pour financer le comité Justice pour Adama. Sur ce post, France TV Slash écrit : « Ce compte lance une vente en ligne de ses photos, tirage argentique, avec tous les bénéfices des ventes intégralement reversés au comité Justice pour Adama. » Si ce n'est pas un appel aux dons pour le comité Justice pour Adama, promu sur France TV Slash et donc financé par nos impôts, je ne sais pas ce que c'est ! Est-ce que, oui ou non, vous avez voulu promouvoir cette association et quel a été le circuit de validation qui a permis que cette publication se retrouve sur Slash ?

M. Paul Joalland, responsable de France TV Slash. Il s'agit d'une série de sept portraits de jeunes Français réalisés par un photographe. Le projet est intitulé « Changer le regard sur la jeunesse française grâce à la photo ». À l'époque des faits, l'artiste nous a expressément demandé que la publication mentionne que la recette de la vente de ses œuvres serait reversée à une association. Cette mention relève de la présentation du projet artistique et non d'une initiative éditoriale de Slash. Ce n'est de fait ni un appel aux dons, ni une prise de position politique.

Lorsque nous avons compris que cette publication pouvait prêter à confusion, nous avons corrigé la publication et retiré la mention concernée. La version corrigée est d'ailleurs toujours en ligne, ce qui témoigne de notre volonté de corriger, d'être transparents et de ne rien effacer.

Le taux d'erreurs, bien qu'extrêmement faible, existe, et en tant que service public, nous avons un devoir de correction qui nous incombe. La promotion artistique est également l'un des articles du cahier des charges que nous devons respecter.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Saint-Réquier, vous avez été pendant un peu plus de quatre ans le visage de Slash, notamment sur l'éducation sexuelle. Vous écriviez sur votre compte *Twitter* le 12 juin 2020 vouloir créer une « catapulte à keufs pour les propulser sur les flics en manif ». Le 9 mars 2020, vous publiiez : « Les hommes morts ne violent pas. Il est temps que la peur change de camp. » Le même jour : « Chaque jour envie de buter les mecs. » Comment de tels propos, qui appellent explicitement à la violence, sont-ils compatibles avec les responsabilités et les exigences d'exemplarité qui s'imposent à une figure quasi journalistique du service public ?

Mme Diane Saint-Réquier. Ces publications sont parues sur mon compte *Twitter* et relèvent de ma liberté d'opinion, de ma liberté d'expression. Elles n'ont pas de lien avec les missions que j'ai réalisées entre 2018 et 2022 pour France TV Slash, qui m'a sollicitée en tant qu'experte en santé sexuelle, dotée d'un bagage à la fois théorique et de terrain. Le but était de porter un programme d'intérêt public et, à mon sens, l'objectif a été atteint. *Sexy Soucis* a en effet duré cinq saisons, a apporté près de 200 réponses aux questions des internautes, a informé, rassuré et orienté des millions de jeunes vers les structures de santé publique et constitue enfin un outil pédagogique reconnu par de nombreux professionnels de l'éducation et du médico-social.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Les publications que je viens de citer sont des publications que vous avez faites alors que vous étiez l'une des incarnations de France TV Slash, très exposée d'ailleurs sur ces réseaux. J'ai pu voir beaucoup de vos publications financées par le contribuable entre 2018 et 2022. Il y avait des associations évidentes qui étaient faites entre votre compte *Twitter* très suivi et les publications que vous faisiez par l'intermédiaire de France TV Slash.

Le 19 septembre 2019, vous revendiquiez dans votre biographie *Twitter*, votre descriptif, l'acronyme Acab, qui, je le rappelle, se traduit par « Tous les flics sont des bâtards ». Quelques mois après, le 15 juin 2020, vous appeliez à « abolir la police au-delà du système police-justice-prison ». Le 4 juin 2020, vous décriviez la police comme, je vous cite, « un ramassis de fascistes, racistes, antisémites, misogynes ». Comment ces prises de position, alors que vous étiez totalement assimilée au service public, à France TV Slash et à des contenus payés par le service public à destination des mineurs, comment pensez-vous que ces prises de position extrêmement violentes soient compatibles avec une obligation de neutralité d'une figure du service public ? Comment avez-vous pu concilier cela et la direction de France Télévisions est-elle venue vers vous en vous disant que vous dépassiez certaines limites et qu'il fallait arrêter ces prises de position ?

Mme Diane Saint-Réquier. Il s'agissait d'un compte personnel. Il avait une grosse visibilité, effectivement mais c'était la mienne, formée déjà à l'époque où j'avais un blog de journaliste. Jamais personne de France Télévisions ne m'a dit « Tu as le droit de publier ceci » ou « Tu n'as pas le droit de publier cela sur ton compte *Twitter* ». J'étais prestataire pour la filiale France TV Studio, pour laquelle j'ai été autrice et présentatrice. À aucun moment, je n'ai été salariée de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous ne voyez aucun problème à publier ce type d'appel à la violence et, en même temps, à assumer une mission de service public qui est celle d'éduquer, de rassurer, d'orienter et d'informer les jeunes ? Vous ne voyez aucune contradiction entre vos contenus à caractère violent sur votre compte personnel et, en même temps, votre mission de service public ?

Mme Diane Saint-Réquier. Ces contenus relèvent de ma liberté d'opinion, de ma liberté d'expression, à laquelle j'ai droit comme toute citoyenne française. Ils sont sans rapport avec les missions que j'ai exercées pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Sur vos réseaux sociaux, le 26 avril 2020, soit pendant votre mission pour France TV Slash, vous écriviez : « Pourquoi il n'y a-t-il que des Blanc·hes ? », en utilisant l'écriture inclusive. Le 4 juin 2020, vous déclariez : « Ramène ton opinion de petit mec blanc... », ce que je trouve indécent. Le 15 avril 2016, vous évoquiez les préjugés des « médecins blanc·hes », là encore avec l'écriture inclusive. Vous avez également affirmé : « Le racisme mentalement n'existe pas », et vous avez qualifié quelqu'un de « bien blanc, bien quadragénaire, *noticing* CSP + ».

Si un journaliste du service public écrivait publiquement : « Pourquoi n'y a-t-il que des Noirs ? », estimez-vous qu'il pourrait rester à l'antenne et continuer d'incarner un visage s'adressant aux mineurs, tout en étant rémunéré par l'impôt du contribuable ?

Mme Diane Saint-Réquier. Une fois de plus, votre question concerne mon compte Twitter personnel. Je ne me souviens pas de toutes ces citations. Je n'étais pas journaliste du service public mais autrice et présentatrice d'un programme diffusé sur France TV Slash. Par conséquent, ces propos personnels relèvent de ma liberté d'expression, d'opinion, et sont sans rapport avec mes missions pour France TV Slash.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi France TV Slash a-t-il souhaité travailler avec vous ? Vos contenus ont-ils été pris en compte ? Les questions du rapporteur sont pertinentes, mais l'enjeu principal est de comprendre comment ce partenariat s'est noué. Votre compte X n'est pas le compte de Slash. Ce qui nous intéresse, c'est que Slash, qui appartient à France Télévisions, a travaillé avec vous. Au regard des contenus que vous avez publiés par ailleurs, sur X par exemple, cela nous interroge.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous étiez prestataire du service public. Vous avez porté pendant de nombreuses années une mission de service public qui vous était déléguée. Or, au moment même où vous exerciez cette mission, vous écriviez sur votre réseau social : « Pourquoi n'y a-t-il que des Blancs ? » Pensez-vous réellement que, si une autre personne investie d'une mission de service public avait écrit sur son compte *Twitter* : « Pourquoi n'y a-t-il que des Noirs ? », la direction de France Télévisions ne lui aurait pas demandé, du jour au lendemain, de présenter ses excuses – ce qui aurait été normal – et de démissionner ? Je considère ces contenus comme étant d'une grande gravité et particulièrement choquants.

Mme Diane Saint-Réquier. Je ne pense pas qu'il m'appartienne de me prononcer sur les décisions qu'aurait prises France Télévisions si j'avais tenu d'autres propos. Cela dépasse mes compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je m'adresse à France Télévisions. Aviez-vous connaissance de ces contenus publiés sur un compte personnel ? Vous ont-ils interpellés ? Les avez-vous consultés ? Avez-vous été alertés à leur sujet ? Ces publications sur un compte Twitter vous ont-elles émues au point de vous amener à interroger votre partenaire ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Diane Saint-Réquier était prestataire pour France Télévisions Studio, le producteur du programme. Nous l'avons choisie car c'est une experte des questions d'éducation et de sensibilisation à la sexualité, sujets extrêmement importants pour notre public cible des 18-30 ans. Elle figure d'ailleurs dans l'annuaire des experts utilisé par

l'ensemble des médias audiovisuels et a été interviewée à de nombreuses reprises, notamment par le Conseil national du numérique, rattaché au gouvernement. Par ailleurs, le règlement intérieur de France Télévisions concernant le contrôle des comptes *Twitter* et la politique d'engagement sur les réseaux sociaux s'applique aux salariés de l'entreprise. Pour nous, tant que ses propos n'étaient pas repris dans le cadre de l'émission *Sexy Soucis* ou sur les plateformes de France Télévisions, aucun problème ne se posait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce que vous dites est grave ! Cela pourrait laisser entendre que si l'un de vos partenaires commettait un délit en dehors de vos antennes – ce n'est pas le cas ici –, cela ne vous concernerait pas ! Vous venez d'expliquer que, parce qu'elle n'était pas salariée de France Télévisions, ce qu'elle pouvait écrire sur *Twitter* ne vous regardait pas !

Mme Tiphaine de Raguenel. Le contrôle éditorial que nous exerçons sur les auteurs ou les producteurs s'applique aux contenus que nous publions sur nos antennes et non à leurs propos personnels.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si l'un de vos partenaires éditoriaux publiait par ailleurs des contenus antisémites ou diffamatoires sur les réseaux sociaux, cela ne vous engagerait en rien et vous ne vérifieriez pas du tout ?

Mme Tiphaine de Raguenel. Ce qui nous engage, c'est ce que nous publions sur nos plateformes et non des prises de position personnelles. Ces sujets ayant pris une importance croissante, nos procédures ont évolué.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour une prestataire à qui l'on délègue une mission de service public, vous considérez que, quel que soit le contenu de ce qu'elle publie sur son compte *Twitter*, tant qu'il n'est pas diffusé à l'antenne ou sur une plateforme de France Télévisions, aucune consigne n'est donnée et aucune sanction n'est prise. Peut-on tenir n'importe quel propos sur ses réseaux sociaux personnels, même lorsque l'on est lié par contrat à France Télévisions et que l'on incarne l'entreprise vis-à-vis du public ? Cela reviendrait à une liberté de parole totale, quels que soient les propos tenus.

M. Alexandre Dureux. Votre question est centrale. Les réseaux sociaux ont pris une place considérable. Chaque fois que nous travaillons avec un visage qui représente France Télévisions, nous validons bien sûr les contenus fabriqués par les producteurs, mais nous avons mis en place une procédure de vérification de l'e-réputation. Nous faisons appel à un service interne de France Télévisions qui nous fournit un rapport sur l'e-réputation des personnes avec qui nous envisageons de travailler et, en général, nous suivons les recommandations de cette équipe. La réputation de Mme Saint-Réquier n'a jamais été mise en cause. Cependant, nous n'avons pas la capacité matérielle de vérifier l'intégralité des comptes de réseaux sociaux de toutes les personnes avec qui nous travaillons. Notre responsabilité éditoriale consiste à valider les contenus que nous diffusons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je constate que vous êtes vigilants sur l'e-réputation, même si vous ne pouvez pas vérifier tous les contenus publiés.

Madame Saint-Réquier, le 9 octobre 2020, alors que vous étiez un visage de France TV Slash payé par l'impôt, vous écriviez, je cite : « La France est un pays de fachos, pays de merde. » Le 5 décembre 2021, vous déclariez : « Ouvrez les frontières, virez les FACHOS », en visant nommément des responsables politiques comme Éric Zemmour ou Marine Le Pen,

avec des slogans tels que : « Les prisons en feu, Zemmour au milieu. » Ces derniers propos ne relèvent-ils pas du pénal ? N'est-ce pas la responsabilité du service public de l'audiovisuel de ne pas couvrir de tels propos ? Pourquoi n'avez-vous pas été alertés plus tôt ? Pourquoi n'avez-vous pas décidé de mettre fin au contrat de Mme Saint-Réquier à la suite de ces publications ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. Je vous ai déjà répondu : ce qui aurait pu nous amener à mettre fin au contrat de Diane Saint-Réquier aurait relevé d'un contrôle éditorial sur les contenus qu'elle a réalisés pour Slash. Vous m'interrogez sur des propos qui seraient contraires à la loi, comme des propos antisémites. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas été tolérés. À ma connaissance, le compte de Diane Saint-Réquier ne contient pas de propos contraires à la loi ; il s'agit d'expressions d'opinions personnelles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Un propos comme « les prisons en feu, Zemmour au milieu » n'est pas contraire à la loi, selon vous ? N'est-ce pas une incitation au meurtre ? N'est-ce pas condamnable ? Je trouve très grave que vous sembliez couvrir ces propos.

Depuis le début de cette audition, je cite des déclarations très sensibles, pour rester pudique, tenues par un visage qui a incarné l'audiovisuel public auprès des mineurs pendant des années. Vous m'expliquez d'abord que vous n'avez pas eu le temps de tout regarder. Maintenant que je vous les présente, vous affirmez qu'ils ne tombent pas sous le coup de la loi. Un appel au meurtre ne tombe pas sous le coup de la loi ? Vous ne vous désolidarisez pas de ces contenus d'une grande violence.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Nous ne travaillons plus avec Diane Saint-Réquier. Sur toute la période où elle a travaillé pour nous, les contenus que nous avons publiés sur France TV Slash respectaient le cadre très précis de notre cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourtant, je note sur le site de France Télévisions un article intitulé « France, réveille-toi : tout ce que tu as toujours voulu savoir sur le sexe sans jamais oser le demander », où la parole est donnée à *Sexy Soucis*, donc à madame Saint-Réquier. Cette publication date du 21 mai 2025. Pourquoi nous dire que vous avez cessé votre collaboration avec elle, alors qu'elle continue visiblement d'avoir une tribune sur le service public ?

Mme Tiphaine de Ragueneil. À ma connaissance, il ne s'agit pas d'une publication récente. Il doit s'agir d'une republication d'un article réalisé lorsque Diane Saint-Réquier travaillait avec nous pour *Sexy Soucis*. Nous pourrions vous apporter toutes les précisions nécessaires.

Mme Diane Saint-Réquier. Je suis sûre et certaine qu'en mai 2025, je n'ai pas travaillé pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'était pas mon propos. Lorsqu'on nous dit qu'il y a eu une rupture de la collaboration entre France Télévisions et vous, il suffit de quelques recherches sur le site pour voir que, quelques mois auparavant, France Télévisions, financé par nos impôts, continuait à vous donner la parole.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Vous confondez « donner la parole à quelqu'un » et « employer quelqu'un ». Cette interview est sans doute la reprise d'un entretien réalisé à l'époque où Diane Saint-Réquier était prestataire pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Saint-Réquier, pouvez-vous nous détailler la formation qui justifie que France Télévisions vous présente comme une experte ?

Mme Diane Saint-Réquier. Cela fait seize ans que je travaille dans le champ de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé, notamment sexuelle. À ce titre, comme je vous l'ai indiqué en introduction, j'ai été formée au sein de l'association Solidarité Sida, du Crips d'Île-de-France ou encore de l'association Aides. J'ai travaillé et été formée au niveau théorique dans de nombreuses structures, où j'ai pu accumuler une expérience conséquente en rencontrant plusieurs dizaines de milliers de jeunes dans des contextes très variés.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans l'émission *Sexy Soucis* sur France TV Slash, vous déclariez : « N'hésite pas à aller chercher et à payer des films réalisés ou scénarisés par des personnes trans qui donnent à voir des pratiques plus diverses et réalistes. Tu peux aussi t'abonner à des plateformes payantes où les personnes trans vendent leur contenu en direct. » Il s'agit de films à caractère pornographique. Le communiqué de presse de France Télévisions indique que Slash s'adresse à un public à partir de 15 ans. Il s'agit donc d'une injonction à consommer ou à acheter de la pornographie sur une plateforme destinée aux mineurs et payée par le contribuable. Or le code pénal interdit la promotion de la pornographie si le message est accessible à des mineurs. Comment expliquez-vous qu'une entreprise de service public se mette à ce point en rupture avec la loi ?

Mme Diane Saint-Réquier. Bien que l'accès à la pornographie soit théoriquement interdit aux mineurs, toutes les études montrent qu'ils sont très nombreux à y accéder, notamment parce que les sites diffuseurs ne mettent pas en place les mesures de contrôle adéquates qui leur sont pourtant imposées. Partant du constat qu'une grande partie des jeunes a accès à la pornographie, il était logique que je reçoive de nombreuses questions à ce sujet et que nous abordions la question dans l'émission.

Dans l'épisode au sein duquel je parle de pornographie alternative, l'objectif est d'informer sur l'existence de productions plus éthiques, tant dans le traitement des travailleurs et travailleuses du sexe que dans les représentations proposées. Alors que les contenus dits *mainstream*, accessibles facilement sur les sites gratuits, mettent souvent en scène des rapports de domination violents et des rôles de genre stéréotypés, les productions féministes et/ou *queer* ont souvent à cœur de montrer une diversité de corps, de pratiques, mais aussi un souci du consentement et de la prévention.

Mme Tiphaine de Raguenel. Les contenus de Slash n'ont jamais fait l'objet d'aucun avis ni d'aucune mise en garde de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Si nous avions relayé des contenus à caractère pornographique, nous serions en contradiction avec notre cahier des charges, qui est parfaitement clair : l'article 36 interdit toute atteinte à la dignité humaine, et toute complaisance dans la sexualisation ainsi que toute forme de pornographie sont strictement prohibées sur l'ensemble des sites de France Télévisions.

Parler de la pornographie n'est pas en faire la promotion. En revanche, notre cahier des charges nous oblige à traiter ces sujets avec retenue et responsabilité. Nous avons choisi de le faire de manière informative, car c'est un sujet qui concerne les jeunes. Une étude de l'Arcom sur l'exposition des jeunes au contenu pornographique montrait une forte progression de la consommation de ces contenus. Chaque mois, 55 % des garçons de plus de 18 ans et 20 % des filles se rendent sur un site pornographique, y passant environ une heure. Ces résultats, fondés sur les données de Médiamétrie, sont une réalité.

Dans ce contexte, il nous a semblé indispensable de traiter ce sujet dans une offre destinée aux jeunes adultes de 18 à 30 ans, pour informer et créer un dialogue sur des sujets souvent tabous. C'était le rôle de *Sexy Soucis* et du programme présenté par Diane Saint-Réquier, une experte reconnue. Ce programme a abordé de nombreuses questions sur la sexualité, la santé, la prévention des violences sexuelles et sexistes, avec un ton direct qui permettait d'engager la conversation. Il a aussi permis à France Télévisions de participer à des campagnes d'intérêt public, notamment le Sidaction.

L'épisode auquel vous faites référence a été supprimé car nous sommes convenus, après une discussion avec la déontologie, que les informations diffusées étaient insuffisamment contextualisées. C'était notre décision éditoriale ; elle n'a fait l'objet d'aucun avis de l'Arcom. Nous n'étions donc pas, contrairement à ce que vous affirmez, en train de faire de la promotion.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous relis la phrase publiée sur France Télévisions : « N'hésitez pas à aller chercher et à payer des films réalisés ou scénarisés par des personnes trans... Tu peux aussi t'abonner à des plateformes payantes... » Vous avez aussi invité des acteurs pornographiques qui venaient raconter leur quotidien. Vous conviendrez que ces deux éléments constituent une forme d'incitation à consommer du contenu pornographique, destiné à des mineurs. Ce n'est pas une simple question d'interprétation. Vous avez expliqué que cette publication a été retirée, mais vous pouvez convenir avoir peut-être outrepassé la loi sur ce point.

Mme Tiphaine de Ragueneil. Je m'en tiens à l'avis du régulateur. Nous n'avons fait l'objet d'aucune sanction ni d'aucune mise en garde de l'Arcom, ce qui indique que nous n'avons pas outrepassé notre cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne sais pas si l'Arcom intervient sur ce périmètre...

Mme Tiphaine de Ragueneil. Un service de médias à la demande en relève tout à fait.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous recueillerons son avis si nous l'auditionnons à nouveau.

Mme Amandine Roussel. Les sites à caractère pornographique sont largement consommés par les mineurs, c'est un fléau.

Nous n'avons fait l'objet d'aucune sanction de la part du régulateur.

Par ailleurs, je voudrais vous exprimer une certaine frustration. Nous sommes l'équipe actuelle de Slash et nous avons beaucoup parlé de publications datant d'il y a plusieurs années, qui n'étaient pas sous notre responsabilité. Nous sommes frustrés de ne pas avoir pu exposer tout le travail réalisé par nos équipes depuis deux ans.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le principe des commissions d'enquête est de chercher à comprendre les dysfonctionnements et les mesures correctives qui ont été mises en œuvre. D'autres instances dans cette assemblée, comme la commission des affaires culturelles, permettent d'analyser le travail de France Télévisions dans un cadre différent. Une commission d'enquête, par nature, met l'accent sur les manquements. Pour Slash, il s'agit de contenus qui interrogent, sans remettre en cause le fait que d'autres contenus sont pertinents et

adaptés. Il est important de pouvoir vous questionner lorsque des acteurs pornographiques expliquent leur métier sur une plateforme du service public.

Je suis encore désolé d’avoir dû perturber cette audition en raison de l’actualité dans l’hémicycle. Je vous remercie.

La séance s’achève à dix-huit heures quarante-cinq.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, M. Belkhir Belhaddad, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Laurent Jacobelli, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Ersilia Soudais